

Phase administrative		DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE
	avant-projet	COMMUNE DE SAINT GENCE
	projet arrêté	
	document soumis à enquête publique	
	document approuvé	
		M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31



ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE

pièce n°	
5a₁	P.L.U
Juin 2018	PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE

La commune de Saint Gence est desservie en eau potable par la ville de Limoges qui assure également la gestion et l'entretien du réseau.

En 2014, la ville de Limoges alimentait sur la commune de Saint-Gence 990 branchements (soit une population de 2086 personnes). Le volume total facturé a été de 83 720 m³, soit une consommation moyenne de 40 m³ par habitant.

A –LA PRODUCTION DE L’EAU

La commune de Saint Gence ne possède pas de production, elle est alimentée par l'usine de production d'eau de la régie des eaux de la Ville de LIMOGES située à la Bastide.

Localisation et nature des ressources

La Ville de Limoges dispose de :

- 5 retenues (Mazeaud, Gouillet, Crouzille, Beaune 1 et 2) ;
- Accessoirement, par une prise d'eau en Vienne qui n'a pas été utilisée en 2003.

B - DESCRIPTION DU RESEAU

Plusieurs châteaux d'eau alimentent la commune :

- Celui des Besses de capacité 300 m³
- Celui de Puy Boursaud de capacité 200 m³

La plupart des villages et hameaux de la commune sont alimentés par de grosses conduites :

⇒ Une conduite principale de Ø 126/140 longe la RD 128 et dessert le bourg et les principaux villages par l'intermédiaire d'autres conduites en Ø 98/110 Les poteaux incendie présents au bourg (5 Poteaux incendie) et dans certains villages (la Lande, le Bos Chaudérier, la croix des Charriers, Puy Boursaud,...) sont conformes (débit supérieur à 60 m³/h).

⇒ Une autre grosse conduite en Ø 98/110 à partir du réservoir de Bellegarde dessert la partie sud de la commune : le Theil, la Ribière du Theil, Bondy

L'ensemble des habitations de la commune sont raccordées au réseau d'adduction d'eau potable.

C - ETAT FUTUR

Il n'y a pas de problème particulier lié à la capacité de fourniture en eau potable de la Ville de Limoges. Toute augmentation de population de la commune de Saint-Gence pourra être absorbée.

Dans les secteurs proches du bourg, où l'on prévoit des zones d'urbanisation, les réseaux sont suffisants.

D - DEFENSE INCENDIE

La protection contre l'incendie à partir du réseau public est assurée dans le bourg et dans les villages de la Châtre Plane, Senon, Les Charriers, Les Monts, le Theil. Dans les autres villages, la défense incendie s'effectue à partir d'étangs ou de réserves d'eau.